

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00280

**DON D'UNE ŒUVRE DESIGN
DE VINCENT LEMARCHANDS ET STUDIO TOTEM
AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Vincent Lemarchands a souhaité faire don au Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole d'une œuvre design qu'il a réalisé en qualité de designer lors de sa participation au Studio Totem : *Verre Licor*, 1984-1985, verre et métal argenté, 15,5 x 5,5 x 5,5 cm,

CONSIDERANT qu'en 1979, Jacques Bonnot (né en 1950), Frédéric du Chayla (né en 1957), Vincent Lemarchands (né en 1960) et Claire Olivès (née en 1958) se rencontrent à Lyon lors d'un stage de formation professionnelle en ébénisterie. Suite à celui-ci, Jacques Bonnot ouvre son atelier de restauration de meubles anciens, au même titre que Frédéric du Chayla, alors aidé par Claire Olivès. En parallèle à cette activité, ils commencent à dessiner du mobilier, ils créent en 1980 le groupe Totem et s'installent sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon. Dès février 1981, ils exposent pour la première fois chez Marc Gibourg, un galeriste lyonnais d'art contemporain qui s'intéresse au design. Quatre mois plus tard, le groupe présente une série de sept pièces dans la galerie du VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement) à Paris. C'est suite à ce dernier événement, salué par la presse spécialisée, que Vincent Lemarchands rejoint le groupe,

CONSIDERANT qu'en septembre 1981, le groupe se rend au Salon international du meuble de Milan. Il rencontre Alchimia et découvre Memphis, les pionniers de l'anti-design. Les Italiens voient dans l'esprit inclassable de Totem, ancré dans leur temps, des collègues à soutenir. En 1982, Totem participe à l'exposition collective *La figuration libre dans ses meubles* à la galerie Beaubourg à Paris. Leurs meubles colorés, ludiques, asymétriques font offices de manifeste : leurs créations se jouent des catégories entre l'art et le design et mettent à mal leur caractère fonctionnel. Art Presse écrit à cette occasion que « le groupe Totem renoue avec l'idée du mobilier objet d'art ». Rapidement, les musées de Grenoble, de Chambéry et le FNAC acquièrent leurs pièces,

CONSIDERANT qu'en 1984, le groupe devient un bureau d'étude dénommé Studio Totem. Mais cette nouvelle structure se révèle inadaptée à l'esprit organique du quatuor. Claire Olivès quitte en 1986 le studio pour commencer une carrière solo. Un an plus tard, Vincent Lemarchands fait de même et se consacre à l'enseignement et au commissariat d'exposition (il est notamment à l'origine de l'événement Caravelles en 1986 et en 1991, préfiguration de la Biennale internationale du design Saint-Étienne). En 1991, c'est au tour de Jacques Bonnot d'entamer une nouvelle carrière, cette fois-ci dans le théâtre. Frédéric du Chayla poursuit seul une activité de designer et d'architecte d'intérieur,

CONSIDERANT que leur mobilier a la particularité de porter une double signature : celle de Totem et celle de leurs auteurs respectifs,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230321-C20230028010

Date de mise en ligne : 11 avril 2023

CONSIDERANT que l'histoire du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole est intimement liée à Studio Totem : c'est en effet lui qui a pensé les premiers aménagements intérieurs et extérieurs du MAMC+ à l'occasion de son ouverture en 1987. Le Musée conserve à ce jour 94 items de Studio Totem (dessins, assises, tables, lampes et accessoires de bureau),

CONSIDERANT que ce petit verre à liqueur ou à alcool fort resta à l'état de prototype. Cet objet rare s'inspire de l'univers scientifique, plus précisément des éprouvettes : un verre transparent industriel est monté dans une structure composée de griffes à trois dents, cerclée d'un anneau métallique, montée sur une base circulaire plate. Ce verre de petite dimension, destiné à un usage domestique, permettrait d'apporter un autre regard sur Studio Totem, généralement associé à des créations volumineuses, colorées et exubérantes,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 27 février 2023 concernant l'intégration de cette œuvre dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans conditions ni charges est signée avec Vincent Lemarchands, demeurant 205 chemin des Meilloux, 38250 Lans-en-Vercors, pour le don de l'œuvre susmentionnée.

ARTICLE 2

Le cas échéant, si nécessaire, un contrat de cession de droits sera signé avec l'artiste.

ARTICLE 3

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/04/2023

Le Président,



Gaël PERDRIAU